SECTION SPORTIVE HAND BALL AU LYCEE JULES SUPERVIELLE et AU COLLEGE TRISTAN DEREME
Fiche signalétique

C'est pour qui ? :
Pour tous les élèves de 3ème, 2nde, 1ère et Terminale qui pratiquent le handball dans un club, qui souhaitent mener leur scolarité tout en poursuivant des entraînements réguliers.
Le recrutement se fait sur toute la région aquitaine

Combien d'élèves y sont inscrits ?
Une quarantaine de garçons et de filles, de la 3ème à la Terminale.

Les conditions pour y entrer ?
-Pratiquer le handball dans un club, postuler et réussir les tests sportifs proposés sur convocation.
-Etre retenu aussi au vu du dossier scolaire
-S'inscrire au lycée et à l'internat (Tous les lycéens de la section sont internes : cohésion du groupe et bonnes conditions de travail)
-Etre en bonne santé

Les entraînements : combien ? Avec qui ?
-6 heures d'entraînement par semaine, soit 3 fois 2 heures (groupe des garçons, groupe des filles). Ces heures sont inscrites dans l'emploi du temps, en fin de journée et le mercredi après-midi. Deux cadres techniques fédéraux les entraînent ainsi qu' un professeur d'EPS. Celui-ci est aussi le professeur coordonnateur et le relais de l'équipe des professeurs de la classe de l'élève.
-Les élèves participent en outre aux compétitions UNSS « excellence » et à des rencontres occasionnelles contre des clubs locaux ou les pôles de Talence et Toulouse.

Sport et scolarité : comment assurer les deux ?
-La section permet de concilier dans les meilleures conditions la poursuite d'un entraînement de bon niveau avec les études au lycée : les études sont obligatoires à l'internat et un suivi régulier est assuré par le professeur principal et le professeur coordonnateur. La poursuite en section sportive est conditionnée au sérieux et au travail scolaire.
-la section et l'internat évitent le surentraînement, cause de grande fatigue
-Bilan des 5 dernières années : seuls deux élèves n'ont pas obtenu leur baccalauréat. Un seul a redoublé.

Comment faire pour y entrer ?
-demander un dossier à son club (dossier de candidature à remettre avant le 20 mai).
-demander au collège (ou lycée) d'origine une demande de dérogation si le lycée Supervielle n'est pas le lycée de secteur.
-se présenter aux sélections (fin mai, début juin).
-pour tout renseignement : http://www.hand64.com/ et http://lycee-supervielle.ac-bordeaux.fr